

# Genre et pouvoir associatif

## Les associations ont-elles un genre ?

Daniel REGUER,  
Maître de conférences en sociologie,  
CNRS, CIRTAI-UMR IDEES, Université du Havre.

Notre objet d'étude sur le genre et le pouvoir associatif interroge le constat déjà connu de la sous représentation féminine dans la responsabilité associative. Il présente un intérêt supplémentaire pour une population caractérisée par l'avance en âge au sein de laquelle les femmes sont surreprésentées, notamment les femmes seules, que l'on pourrait penser plus encline à une vie sociale extrafamiliale. Notre objet est de surcroît de nature à faire apparaître un aspect de la production sociale, du changement de comportement d'une génération retraité au début de la décennie 2000, qui a vécu la période de transformation de la place des femmes dans la société. Nous ne serons pas surpris de constater une plus grande complexité que ce qui apparaît immédiatement et surtout des situations spécifiques où la responsabilité féminine apparaît moins ségrégative, cohabitant avec des situations de maintien des inégalités. Notre réflexion s'appuie sur deux enquêtes revisitées, dont l'objet initial n'était pas centré spécifiquement sur la responsabilité associative. Aussi, à l'échelle du territoire d'une commune, l'échantillon très faible de responsables associatifs, alimente une approche exploratoire, sans que les résultats ne puissent être généralisés.

Notre interrogation part donc de trois éléments de contexte, qui nous ont amené à émettre l'hypothèse d'une plus grande égalité dans les groupes les plus féminins.

## Un contexte général

### ***Transformations de la vie associative des retraités***

En premier lieu, depuis la première enquête de l'INSEE sur les participants aux associations en 1967, **la vie associative des retraités a vécue de nombreuses transformations.** L'enquête du CREDOC sur les comportements de loisirs des français en 1978-1979, montrait que les hommes sont plus nombreux (53,1%) à adhérer à une association que les femmes (41,3%). C'était un sujet d'actualité, ça l'est toujours. Déjà, en 1983 dans un numéro spécial de la revue *Gérontologie et Société*, Dan FERRAND-BECHMAN remarquait que « la grande masse des membres des associations représentent des « consommateurs-usagers » dont certains se transforment en « bénévoles-responsables et actifs » pour interroger « qui sont ces « meneurs » bénévoles ? »<sup>1</sup>. Un raccourci entre ces deux données pourrait associer les femmes aux « consommateurs-usagers » et les hommes aux « bénévoles-responsables et actifs ». DURKHEIM interrogeait déjà au sujet de l'engagement collectif : « quels sont les groupes les plus aptes à rappeler perpétuellement ... ce salutaire sentiment de solidarité »<sup>2</sup>. Durant les trente glorieuses, les associations pouvaient se développer relativement librement sur les marges d'une économie en pleine croissance dans le cadre d'un Etat-Providence. Les changements que l'on entrevoyait alors, n'étaient pas sans lien avec les initiatives de politiques publiques volontaristes, qui avaient recommandé la création d'associations de

---

<sup>1</sup> FERRAND-BECHMAN D. « le surgissement de l'acteur citoyen : les personnes âgées dans les associations », *Gérontologie et Société* N° 26 « La vie associative et les plus de 50 ans », octobre 1983.

<sup>2</sup> DURKHEIM E., *De la division du travail social*, Quadrige/P.U.F, Juin 1991

retraités, de clubs, comme on disait essentiellement à l'époque. Le nombre de ces clubs était passé, en l'espace d'une dizaine d'années, entre 1972 et 1983, de 10 000 à 20 000 clubs en France. On constatait alors que « le niveau social des membres des clubs ... est assez faible »<sup>3</sup>. La mission qui était donnée à ces clubs était essentiellement de rompre l'isolement. On s'adressait encore à l'époque, pour l'essentiel, à une population qui était relativement démunie, tant sur le plan économique que sur celui de la scolarité. Peu avaient eu la chance de poursuivre des études beaucoup au delà de 12-14 ans. C'était une population dont le type de comportement correspondait à la retraite-retrait (GUILLEMARD 1972)<sup>4</sup>. Depuis lors, d'autres travaux sur les retraités, notamment ceux du CREDOC<sup>5</sup>, ont montré une croissance de la vie associative durant les dernières décennies. Ces résultats confortent ceux de plusieurs de nos enquêtes. Cette démographie associative s'accompagne d'une recomposition des populations qui y participent : plus âgée, plus ouvrière, plus féminine. Ce phénomène est encore plus vrai pour les associations de retraités. Appelle-t-il une recomposition des caractéristiques des responsables associatifs ?

Dans le même temps, le fait associatif s'est largement transformé. D'un côté, il s'est accru considérablement, de l'autre, une part de son accroissement résulte plus de la simplicité de son statut juridique, indépendamment d'une volonté d'engagement pour la défense d'une cause ou d'un projet social. De plus, il s'inscrit dans un contexte d'aspiration citoyenne à prendre part aux responsabilités. Peu importe qu'« il entre dans la mise en œuvre [du bénévolat ou de la responsabilité associative] un nombre d'autres mobiles »<sup>6</sup> que la seule solidarité. La forte participation à l'élection présidentielle en constitue un indicateur, autant que l'émergence de la loi de janvier 2002 qui rend obligatoire la consultation des usagers. Ce mouvement d'opinion n'est pas sans lien avec une période d'institutionnalisation des entreprises dites du secteur de l'économie sociale et solidaire, organisées en sociétés de personnes et non en sociétés anonymes de capitaux. Certes la création d'un secrétariat d'Etat à l'économie sociale et solidaire a été éphémère, certes, aussi, toutes les régions de France disposent d'une délégation dans ce domaine, certes, enfin, l'existence d'une délégation interministérielle à l'économie sociale s'inscrit désormais dans la durée depuis 1981 et a fait l'objet d'une réaction aussi vive que feutrée lorsqu'un risque de suppression est apparu. Ce mouvement « participationniste » n'est pas sans liens avec un mouvement plus général de recherche de rapprochement des lieux de décision, des préoccupations directes des usagers. Les lois successives de décentralisation s'inscrivent dans cette logique. On ajoutera que les associations ne sauraient être considérées comme le seul lieu de l'expression collective d'une vie sociale, ni même d'une responsabilité sociale. Alors que la participation associative caractérise des groupes sociaux plus munis de ressources culturelles, sociales, financières, d'autres groupes, notamment chez les ouvriers, ont une pratique sociale, parfois même de responsabilité, de façon extra institutionnelle donc peu lisible socialement.

Dans la même période, plus récente, depuis les années 70 et 80, les associations ont été plus généralement contraintes d'envisager leurs actions dans des cadres financiers plus rigides qui accompagnaient les politiques publiques. On peut penser qu'une exigence de service a pu se substituer à un mouvement de conscience de l'émergence d'un groupe social spécifique entre travail et vieillesse.

Ces premiers éléments de contexte, font apparaître le phénomène associatif comme une grille de lecture de la société.

<sup>3</sup> LEMEL Y., PARADEISE G. « appartenance et participation à des associations », *Economie et statistique*, n°55, 1974, p 41-46

<sup>4</sup> GUILLEMARD A.M. *La retraite, une mort sociale, sociologie des conduites en situation de retraite* Mouton 1972

<sup>5</sup> BERTHUIT F., CHOKRANE B., HATCHUEL G., "L'évolution des opinions et des comportements des seniors depuis vingt ans en France - Une approche statistique", Cahier de recherche N°129 Juin 1999

<sup>6</sup> VEBLEN T. *Théorie de la classe de loisir*, Paris, Gallimard, 1970

## **Un élargissement du temps social entre travail et vieillesse**

Il n'est pas de colloques ou d'ouvrages sur le vieillissement qui se ne plaît à rappeler, plus pour y trouver une légitimité que pour les besoins de l'analyse, la « croissance démographique du nombre de personnes âgées ». Pour autant, une deuxième transformation majeure est intervenu au cours du demi siècle qui vient de s'écouler, c'est moins l'accroissement du nombre de personnes très âgées (REGUER 2006)<sup>7</sup> ou l'émergence d'un « 4<sup>ème</sup> âge » que l'intercalage d'un nouveau temps social entre travail et vieillesse (GUILLEMARD 1980)<sup>8</sup>. Or, ce temps est sexué et ces majorités féminines s'affirment plus fortement encore avec l'avance en âge, critère retenu pour l'organisation du retrait de la production qui constitue un aspect de notre objet d'étude. Ces changements nous autorisent alors à formuler l'hypothèse d'une responsabilité accrue des femmes dans **un univers où elles sont d'autant plus nombreuses** qu'elles sont en meilleure santé que les hommes, à « âge naissance » égal. L'insertion différenciée et inégalitaire des hommes et des femmes aux responsabilités associatives semble, de plus, mériter un regard particulier, dans **un contexte de politiques publiques** volontaristes. Il importe, en effet de percevoir le degré de diffusion dans les pratiques sociales, des politiques de quotas de femmes dans les candidatures aux responsabilités politiques, ou, encore, dans l'instauration de politiques de diversité visant un développement de l'accès des femmes aux responsabilités dans l'entreprise. Toutes ces initiatives relancent le débat sur leurs enjeux et leurs effets (BENDER, 2004)<sup>9</sup>, mais aussi sur les conditions et lieux sociaux de cette féminisation. Y a-t-il des activités, dans lesquelles la responsabilité féminine a pu s'affirmer plus directement ? Aux changements dans le développement de la vie associative s'ajoute alors une transformation socio-démographique qui fait que l'affirmation d'une utilité sociale dans le temps de l'après travail est rendu possible, surtout pour les femmes, avec l'accroissement de la période où on n'est ni occupé à la production, ni atteint par les maladies et handicaps qui accompagnent le vieillissement avancé.

## **Une féminisation spectaculaire du salariat**

A ces changements s'ajoute une troisième dimension : **une féminisation spectaculaire du salariat et « l'accès à la citoyenneté »**. Certes, le travail des femmes a toujours existé, mais sans parfois être déclaré, notamment dans les petites entreprises familiales ou exploitations agricoles, où se confondaient les rôles de chef de famille et de chef d'entreprise, puisque parfois famille et entreprise ne pouvaient être distinguées. Il n'en demeure pas moins une considérable transformation de la place des femmes dans le processus de production extra familial, extra domicile, sans que soient disparues les inégalités de genre dans l'insertion sur le marché du travail (MARUANI 2003)<sup>10</sup>. Or, ces femmes qui avaient 20 ans dans les années soixante de grande transformation de leur place, constituent, par leur position au-delà du monde du travail, l'objet central de notre objet d'étude sur la place respective des hommes et des femmes dans la responsabilité associative à la retraite. Une grande partie d'entre elles étaient (sont toujours) affectées à des emplois peu qualifiés et réputés « pour les femmes ». Les plus qualifiées de ces « ouvrières employées » se retrouvaient, à l'époque précédant la généralisation de la bureautique, dans ce qui était les « pools dactylographiques » placés sous

<sup>7</sup> REGUER D., (Sous la direction), *Vieillesse et parcours de fins de carrières : Contraintes et stratégies*, ERES, 250 pages 2006.

<sup>8</sup> GUILLEMARD A.M., *La vieillesse et l'Etat*, PUF 1980

<sup>9</sup> BENDER, « égalité professionnelle ou gestion de la diversité : quels enjeux pour l'égalité des chances ? », *Revue française de gestion* n°30, 2004, p 205-217)

<sup>10</sup> MARUANI M. *Travail et emploi des femmes*, Paris, La découverte, 2003

la responsabilité d'une contremaîtresse qui dispatchait et contrôlait un travail laborieux où la moindre faute de frappe était sanctionnée d'une réfection complète d'une page. Le processus de ségrégation professionnelle a perduré (FORTINO, 2002)<sup>11</sup>, même si des indicateurs semblent noter des progrès. Ces derniers ne semblent affecter l'accès aux responsabilités que plus lentement encore (LAUFER, 2005)<sup>12</sup>. Cependant, les femmes, accédant de façon massive à la production extrafamiliale, voyaient se diversifier les rôles qui s'offraient à elles. De surcroît, celles-ci devenant majoritaires dans un nombre croissant de métiers, la diversification des rôles pouvait atteindre ceux liés à l'exercice de la responsabilité d'encadrement. Par ailleurs, on peut penser, d'une part, que ces phénomènes ne sont pas isolés dans le monde du travail et ne sont pas sans affecter d'autres sphères sociales, notamment dans le monde de l'après travail. En outre, on peut imaginer que les transformations dans le monde du travail, aussi faibles soient-elles, peuvent trouver des prolongements dans les pratiques sociales et susciter des effets de recomposition des territoires sociaux suivant le genre. C'est ce à quoi de nombreux auteurs se sont livrés, notamment dans les domaines culturels (BUSCATTO, 2003)<sup>13</sup> et sportifs (MENNESSON, 2005)<sup>14</sup> largement appropriés par les milieux associatifs.

Aussi, le salariat des femmes leur a permis de sortir de la sphère privée. Ainsi, « Le genre ... est un outil indispensable à l'intelligence du monde social » (MARUANI M. 2005)<sup>15</sup>.

Si plusieurs travaux, dont ceux de l'INSEE<sup>16</sup>, montrent que les hommes plus que les femmes participent à la vie associative, d'autres montrent une adhésion plus forte des femmes. Quoi qu'il en soit, nous remarquons, déjà dans les années 90<sup>17</sup>, une **surreprésentation des hommes dans la responsabilité associative**. D'un côté, nous n'en étions que peu surpris, au regard des nombreux travaux sur la plus grande place des hommes dans les responsabilités sociales de **divers domaines de la société**, politique, professionnel ou même associatifs en générale. D'un autre côté, la particularité de la population vieillissante sur le critère du genre, la **plus forte part des femmes représentées avec l'avance en âge**, nous amenait à interroger la place des femmes dans des fonctions de responsabilité, lorsque leur supériorité numérique s'affirme.

La question du genre, dans les associations, au sein d'une population de « retraités » ou de « personnes de 50 ans et plus » revêt **un caractère doublement historique**, puisque les générations les plus âgées, en France, ont connu l'accès à la citoyenneté que symbolisait le droit de vote des femmes accordé le 21 avril 1944 par le Gouvernement provisoire de la République française, confirmé par l'ordonnance du 21 Avril 1944 et exercé pour la première fois le 20 avril 1945. Les plus jeunes générations, pour leur part, ont toujours connu le droit de vote des femmes, mais il leur a été offert de vivre de nombreux et divers mouvements sociaux en liens avec la liberté des femmes de disposer d'elles même (loi NEUWIRTCH, 1967), (loi WEIL 1975). Les trentenaires de 1968 sont septuagénaires aujourd'hui et sont

<sup>11</sup> FORTINO, *La mixité au travail*, Paris, La dispute, 2002

<sup>12</sup> LAUFER J., « La construction du plafond de verre, le cas des femmes cadres à potentiel », *Travail et emploi* n°102, 2005, p 31-44

<sup>13</sup> BUSCATTO M., « Chanteuse de jazz n'est point un métier d'homme. L'accord parfait entre voix et instrument » *Revue française de sociologie*, vol 44, N°1, p 35-62, 2003

<sup>14</sup> MENNESSON, *Être une femme dans le monde des hommes. Socialisation sportive et construction du genre*, Paris L'Harmattan, 2005

<sup>15</sup> MARUANI M. (dir.), *Femmes, genre et société*, Paris, La Découverte, 2005, p 12

<sup>16</sup> MICHAUDON H., « l'engagement associatif des plus de 60 ans », INSEE Première N°737 – septembre 2000.

<sup>17</sup> D. REGUER, *Transformation des comportements et dispositif gérontologique*, Presses Universitaires du Septentrion, 1997 (299p)

contemporain, depuis 2000, de la pénalisation financière des partis politiques qui ne respectent la parité dans les candidatures aux élections.

Ce sont donc ces raisons diverses qui nous ont amené à prendre pour objet la « féminitude » de la responsabilité associative, c'est-à-dire la réalité du nombre des femmes dans cette activité spécifique, identifiée habituellement comme masculine au vu de l'importance des hommes qui l'exercent. Cette interrogation nous semble un préalable à une compréhension d'un processus de féminisation, même partielle ou sectoriel. La féminisation peut, en effet, être comprise dans une dynamique d'égalisation qui succède à une période historique discriminante sur le critère du genre. La féminisation peut aussi être lue comme un indicateur de dévalorisation sociale du secteur auquel il s'applique, comme certains ont pu le faire (BOURDIEU 1998)<sup>18</sup>, même si d'autres, concernant des domaines professionnels, en ont montré les limites (CACOUAULT-BITAUD 2001)<sup>19</sup>. C'est, pour notre part, le chemin, certes complexe que nous emprunterons, tant il nous semble que « les associations » ne peuvent constituer une unité homogène, pas plus d'ailleurs que « les femmes ». N'envisager la féminisation, et d'une manière générale tout changement social, que comme moyen détourné de renforcer la domination, masculine pour ce qui est de notre objet, nous semble apte à décourager tous ceux qui tenteraient d'élargir leurs marges de liberté d'acteur. Or, sans nier la complexité des déterminismes, il nous semble plus opportun de nous attacher à entrevoir les marges de liberté que les acteurs s'octroient dans leur environnement, qui résultent « des efforts des autres avant lui et en dehors de lui »<sup>20</sup>.

Pour avancer dans nos interrogations, nous aurons recours à une première enquête que nous avons nous-même dirigé. Travaillant sur des échantillons inévitablement très faibles de responsables associatifs, nous confronterons ces premiers résultats à une seconde enquête. Les données empiriques concordantes nous permettront, alors, d'avancer dans notre réflexion. Celles-ci nous permettent d'affiner quelques peu les caractéristiques des femmes en situation de responsabilité associative. Nous nous refuserons cependant à établir trop rapidement une relation déterministe entre une transformation sociale et une transformation d'une « morphologie sociale ». Certes peut-on accepter que les situations sociales de responsabilité « seront encore plus nombreuses si, en outre, le chiffre total des membres de la société devient plus considérable »<sup>21</sup>, mais nous ne pensons pas que « ceci peut servir à mesurer cela ». Nous tenterons alors d'explorer en quoi le domaine associatif des retraités nous semble plus appropriable par l'acteur et apte à être le réceptacle et le lieu de production de transformations sociétales à même d'accueillir des femmes en situation de responsabilité, dans un monde plus féminin, où les femmes d'une génération ont fait l'expérience plus que par le passé de l'exercice de responsabilités, dans une période où des politiques publiques envoient des signaux de luttes contre les discriminations sur le critère de genre.

Il nous fallait, au préalable, rappeler une limite méthodologique de notre objet qui s'intéresse au genre mais se contente de l'indicateur de sexe. D'un côté, le genre peut être défini comme « l'ensemble des attributs qu'une société attache aux individus selon qu'ils sont hommes ou femmes à la naissance » (GODELIER 2005)<sup>22</sup>. De l'autre, le sexe ne peut être retenu comme un concept sociologique. Pour autant, c'est sur cette donnée auto déclarée et

---

<sup>18</sup> BOURDIEU P. *la domination masculine*, Paris Le Seuil 1998

<sup>19</sup> CACOUAULT-BITAUD, « la féminisation d'une profession est-elle le signe d'une baisse de prestige ? », *Travail, Genre et Société*, n°5, 2001, p 93-115

<sup>20</sup> AMBLARD H., BERNOUX P., HERREROS G., *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, Paris, Le Seuil 1996, p 29.

<sup>21</sup> DURKHEIM E., *De la division du travail social*, Quadrige/P.U.F, Juin 1991, P 242

<sup>22</sup> GODELIER M. in MARUANI M. (dir.), *Femmes, genre et société*, Paris, La Découverte, 2005, p 15

non suspecte d'inexactitude que se fondent les travaux de recherche. C'est la raison pour laquelle nous emploierons alternativement les deux termes, le premier étant une représentation sociale du second.

## Une première approche empirique

Les constats fait ci-dessus sur le contexte sociétal de « féminisation » et d'« associatisation » portent l'intuition qu'on assisterait à une féminisation de la responsabilité associative. Elle peut avoir une portée heuristique, sans une tentative, même partielle d'exploration empirique. Pour actualiser des données, mais surtout dans la perspective de les affiner, de déjouer les biais éventuelles, tels que **les confusions entre genre et âge** ou entre genre et CSP, nous avons réalisé une enquête approfondie, dans une commune ouvrière de la région du Havre. Cette enquête présente un intérêt particulier, puisqu'elle a été réalisée dans une des plus riches communes de France en raison de la présence sur son territoire d'une large part de la Zone Industrielle et Portuaire du Havre. Même si la taxe professionnelle qui découle de cette situation est, maintenant, plus répartie au sein de la COmmunauté d'Agglomération du Havre (CODAH), la commune continue de disposer de **moyens et d'équipements importants facteurs de lien social**. Pour compléter une présentation rapide de la commune, on doit ajouter que sa municipalité s'appuie sur une forte tradition syndicale et associative, issue de l'environnement industriel local, pétrochimique pour l'essentiel.

Sur le plan méthodologique, l'enquête réalisée avec le soutien de la Fondation de France a permis de mettre en œuvre des moyens conséquents sous la forme d'entretiens conduits individuellement à domicile, à partir d'un échantillon représentatif de la population, réalisé sur la base de la liste électorale. Les enquêteurs, spécifiquement formés à cet exercice, ont été sélectionnés parmi les étudiants du département carrières sociales de l'IUT du Havre. L'enquête a été conçue et dépouillée à l'aide du logiciel Le Sphinx. Ainsi, après « nettoyage », 527 questionnaires ont été retenus, représentant 1/3 de la population de 50 ans et plus, sans activité professionnelle dans la commune, répartie en 281 femmes et 242 hommes<sup>23</sup>. Ce nombre conséquent de personnes interrogées constitue une nécessité, en raison de notre objet qui ne concerne, en fin de compte, qu'une minorité de personnes : les responsables associatifs. Du point de vue méthodologique, nous ne pourrions d'ailleurs que nous déclarer prudent dans l'interprétation et multiplier dans l'avenir les confrontations à des enquêtes similaires.

Ce document présente une réflexion à la fois sur les comportements des retraités et sur leur participation à la vie associative. C'est dire que notre réflexion vise à comprendre un comportement particulier qu'est la participation à la vie associative, mis en perspective avec le comportement plus général d'une population. Nous ambitionnons à la fois de saisir les comportements et le sens visé par l'acteur. Cette mise en perspective présente un double intérêt. D'une part, sur le plan théorique, elle permet d'alimenter une réflexion sur la place de l'acteur dans la société, pour entrevoir, aussi petitement soit-il, les moyens que les acteurs se donnent pour être autre chose que ce que le système leur demande d'être. C'est ainsi que notre réflexion ne fera pas l'économie d'une analyse des « déterminismes », s'il en est, pour mettre en lumière les formes de leur dépassement. D'autre part, sur le plan plus opérationnel, la mise en perspective entre une sociologie des comportements en situation de retraite et un aspect de ce comportement – la participation à des associations - oblige à une double réflexion. Elle permet d'interroger le sens des associations, sur la réalité de ce comportement « d'acteur » à

---

<sup>23</sup> Les femmes sont légèrement sous représentées en raison de l'inaccessibilité des plus âgées d'entre elles, tant à domicile que vivant dans établissement des communes voisines.

travers une pratique croissante de la vie associative notamment aux âges élevés, mais surtout d’entrevoir d’autres pratiques d’engagement social, en dehors des associations.

Nous serons donc amené, dans un premier temps, à reprendre l’étude des comportements de notre population « jeune retraitée » du Havre. Dans un deuxième temps, nous interrogerons, à travers le matériau havrais qui nous est offert, le comportement spécifique de pratique associative et son corollaire de non pratique.

## Rappel des constats

Attachons nous tout d’abord à rappeler le constat général que nombre d’enquêtes ont fait sur les caractéristiques de genre de la responsabilité associative.

Adhérent-association x Sexe

Etes-vous actuellement, adhérent d'une association ? (Indiquez votre plus forte implication)  
Sexe de l'enquêté.

	Sexe	Non réponse	Masculin	Féminin	TOTAL
<b>Adhérent-association</b>					
Non réponse		50,0 ( 2)	1,2 ( 3)	0,7 ( 2)	1,3 ( 7)
Oui, simple membre sans participation active		25,0 ( 1)	21,1 ( 51)	19,9 ( 56)	20,5 (108)
Oui, membre actif		0,0 ( 0)	14,9 ( 36)	10,7 ( 30)	12,5 ( 66)
Oui, responsable (Conseil d'administration, responsable d'activité ...)		0,0 ( 0)	7,9 ( 19)	5,0 ( 14)	6,3 ( 33)
Non vous n'avez pas eu l'occasion		0,0 ( 0)	24,0 ( 58)	26,0 ( 73)	24,9 (131)
Non ça ne vous intéresse pas		25,0 ( 1)	33,9 ( 82)	38,4 (108)	36,2 (191)
<b>TOTAL</b>		<b>100 ( 4)</b>	<b>100 (249)</b>	<b>100 (283)</b>	<b>100 (536)</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 79,86$ ,  $ddl = 10$ ,  $1-p = >99,99\%$ .

Les cases encadrées en bleu (rose) sont celles pour lesquelles l'effectif réel est nettement supérieur (inférieur) à l'effectif théorique.

Attention, 8 (44.4%) cases ont un effectif théorique inférieur à 5, les règles du  $\chi^2$  ne sont pas réellement applicables.

Le  $\chi^2$  est calculé sur le tableau des citations (effectifs marginaux égaux à la somme des effectifs lignes/colonnes).

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en colonne établis sur 527 observations.

Le premier constat nous permet de confirmer une surreprésentation des hommes dans l’exercice de responsabilités, avec 14,9 %, contre 10,7 % des femmes qui se déclarent membres actifs et 7,9% des hommes contre 5% des femmes qui prennent des responsabilités. Ce constat est d’autant plus remarquable que les hommes représentent 57% des responsables associatifs et seulement 45% de la population. Une représentation proportionnelle sur le critère de genre devrait inverser la répartition des effectifs de responsables avec 19 femmes pour 14 hommes. Ce premier constat est bien limité pour être analysé comme un prolongement de la vie antérieure aux rapports sociaux sexués. De plus, hommes et femmes sont porteurs d’autres caractéristiques, qui peuvent expliquer en fait l’inégalité d’accès à la responsabilité associative ou au contraire faire apparaître pour chaque variable explicative une différence de genre. Enfin, la catégorie construite sur le critère de l’âge au-delà de 50 ans ne saurait être considérée comme homogène.

## Des responsables associatifs plus jeunes

Ainsi, la surreprésentation masculine dans l’exercice des responsabilités pourrait s’expliquer par la forte inégalité d’espérance de vie, la moindre responsabilité des femmes résultant de leur âge moyen plus élevé. Même si le niveau de significativité baisse considérablement en multipliant les croisements, avec 14 femmes et 19 hommes déclarant avoir une responsabilité, nous constatons que la moyenne d’âge des hommes et des femmes ayant des responsabilités est très voisine, respectivement de 62,53 ans et 62,71 ans. Il est vrai cependant que l’âge maximum des hommes responsables, (77 ans) est nettement moins élevé que celui des

femmes responsables, (86 ans). Peut-être, à cet âge avancé, les hommes se feraient suffisamment rares pour prendre des responsabilités ? En effet, au-delà de 76 ans, seul 1 homme dit exercer une responsabilité, contre 3 femmes. Il importe dès lors de comparer la place respective des hommes et femmes dans la responsabilité associative, à groupes d'âge équivalents. Nous les avons construits de part et d'autre de la moyenne d'âge de responsabilité.

Hommes et femmes, avant et après 62 ans déclarant avoir des responsabilités associatives

		Hommes		Femmes		Total	
		%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs
62 ans et moins	oui responsables	52,9	9	47,1	8	100	17
	Total	50	108	50	108	100	216
plus de 62 ans	oui responsables	62,5	10	37,5	6	100	16
	Total	43,4	130	56,6	169	100	299

Ainsi, à partir de cette segmentation, on voit que la responsabilité associative est similaire jusqu'à 62 ans (9 hommes et 8 femmes), mais qu'à partir de 63 ans la responsabilité est d'autant plus le fait des hommes qu'ils sont moins représentés (2/3 d'hommes et 1/3 de femmes).

Ces résultats viennent confirmer une première approche que nous avons, selon laquelle, à aucun des groupes d'âges quinquennaux le nombre des femmes est supérieur à celui des hommes. Ainsi, même si l'observation de la variable de l'âge confirme une diminution de la responsabilité associative avec un vieillissement croissant, la moindre responsabilité des femmes de 50 ans et plus n'est pas liée à une plus forte proportion de la part la plus âgées d'entre elles. De façon cohérente, on note que les femmes à tous les âges quinquennaux après 50 ans sont surreprésentées parmi les « simple membres » ou les non adhérents, ce qui corrobore avec plus de force, nos constats précédents sur de faibles échantillons de responsables associatifs.

Ces résultats, autour de l'âge de 62 ans, moyenne d'âge des hommes et des femmes ayant des responsabilités, ne peuvent être interprétés comme seulement liés à l'âge. Il peut s'agir d'un phénomène de génération. En effet, on peut penser que les femmes de 62 ans et moins en 2003, date de réalisation de l'enquête, ont pu être plus influencées par les idées diffusées au départ par les mouvements féministes et développées depuis, parfois légiférées comme c'est le cas de la représentation politique. De surcroît, les femmes les plus jeunes ont eu moins que d'autres à subir les représentations sur la place des femmes en politique qui accompagnaient l'absence de droit de vote avant 1945. Ainsi, dans les âges plus élevés, ou plus exactement chez les personnes ayant vécu plus longtemps avant le droit de vote des femmes et les interrogations des mouvements féministe, la responsabilité associative des femmes serait moins évidente. Ce ne sont là qu'hypothèses partielles, qui doivent à leur tour être interrogées.

## Age des femmes

Adhérent-association x âge

Etes-vous actuellement, adhérent d'une association ? (indiquez votre plus forte implication)

Pouvez vous m'indiquer votre âge ?



Adhérent-association	âge	- 55	55 à 60	60 à 65	65 à 70	70 à 75	75 à 80	80 à 85	85 +	TOTAL
Non réponse		0,0 ( 0)	0,0 ( 0)	100 ( 2)	0,0 ( 0)	0,0 ( 0)	0,0 ( 0)	0,0 ( 0)	0,0 ( 0)	100 ( 2)
Oui, simple membre		8,9 ( 5)	19,6 ( 11)	14,3 ( 8)	14,3 ( 8)	17,9 ( 10)	12,5 ( 7)	12,5 ( 7)	0,0 ( 0)	100 ( 56)
Oui, membre actif		20,0 ( 6)	10,0 ( 3)	23,3 ( 7)	23,3 ( 7)	6,7 ( 2)	10,0 ( 3)	6,7 ( 2)	0,0 ( 0)	100 ( 30)
Oui, responsable (CA, responsable...)		28,6 ( 4)	21,4 ( 3)	14,3 ( 2)	7,1 ( 1)	0,0 ( 0)	21,4 ( 3)	0,0 ( 0)	7,1 ( 1)	100 ( 14)
Non vous n'avez pas eu l'occasion		21,9 ( 16)	13,7 ( 10)	17,8 ( 13)	17,8 ( 13)	8,2 ( 6)	11,0 ( 8)	5,5 ( 4)	2,7 ( 2)	100 ( 72)
Non ça ne vous intéresse pas		11,1 ( 12)	19,4 ( 21)	7,4 ( 8)	13,0 ( 14)	23,1 ( 25)	14,8 ( 16)	6,5 ( 7)	4,6 ( 5)	100 ( 108)
<b>TOTAL</b>		<b>15,3 ( 43)</b>	<b>17,1 ( 48)</b>	<b>14,2 ( 40)</b>	<b>14,9 ( 43)</b>	<b>15,3 ( 43)</b>	<b>12,8 ( 37)</b>	<b>7,1 ( 20)</b>	<b>2,8 ( 8)</b>	<b>100 ( 282)</b>

La dépendance est significative.  $\chi^2 = 50,02$ ,  $ddl = 35$ ,  $1-p = 95,21\%$ .

Les cases encadrées en bleu (rose) sont celles pour lesquelles l'effectif réel est nettement supérieur (inférieur) à l'effectif théorique.

Attention, 27 (56,3%) cases ont un effectif théorique inférieur à 5, les règles du  $\chi^2$  ne sont pas réellement applicables.

Le  $\chi^2$  est calculé sur le tableau des citations (effectifs marginaux égaux à la somme des effectifs lignes/colonnes).

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 281 observations de la strate de population 'femmes'.

Ce tableau fait très nettement apparaître, chez les femmes, que la moitié des femmes responsables sont âgées de moins de 60 ans. On remarque la perte régulière d'une responsable par âge quinquennal. En revanche, l'âge médian de celles qui se déclarent « simples membres » est 10 ans plus élevé. Au-delà de 65 ans, on ne trouve que 5 femmes se déclarant responsables. Est-ce à dire que les plus jeunes seraient responsables dans des associations regroupant des personnes plus âgées ? Cette hypothèse peut être explorée, d'autant plus qu'elle semble cohérente avec la présence de trois responsables, dans la tranche d'âge « 75-80 », que l'on peut penser adhérents d'association de personnes plus âgées. On ne sera pas sans remarquer que la non adhésion des plus jeunes est plus le fait des femmes qui disent n'en avoir « pas eu l'occasion » (plus de la moitié avant 65 ans), alors que la non adhésion des plus âgées serait plus par un manque d'intérêt (plus de la moitié après 70 ans). On voit ainsi que, chez les femmes, le curseur médian se déplace en fonction de la raison de non adhésion.

## Age des hommes

Adhérent-association x âge

Etes-vous actuellement, adhérent d'une association ? (indiquez votre plus forte implication)

Pouvez vous m'indiquer votre âge ?

Adhérent-association	âge	- 55	55 à 60	60 à 65	65 à 70	70 à 75	75 à 80	80 +	TOTAL
Non réponse		0,0 ( 0)	0,0 ( 0)	0,0 ( 0)	100 ( 3)	0,0 ( 0)	0,0 ( 0)	0,0 ( 0)	100 ( 3)
Oui, simple membre sans participation active		9,8 ( 5)	7,8 ( 4)	23,5 ( 12)	11,8 ( 6)	21,6 ( 11)	13,7 ( 7)	11,8 ( 6)	100 ( 51)
Oui, membre actif		16,7 ( 6)	36,1 ( 13)	13,9 ( 5)	19,4 ( 7)	11,1 ( 4)	0,0 ( 0)	2,8 ( 1)	100 ( 36)
Oui, responsable (CA, responsable...)		21,1 ( 4)	21,1 ( 4)	21,1 ( 4)	21,1 ( 4)	0,0 ( 0)	15,8 ( 3)	0,0 ( 0)	100 ( 19)
Non vous n'avez pas eu l'occasion		29,3 ( 17)	17,2 ( 10)	12,1 ( 7)	25,9 ( 15)	5,2 ( 3)	6,9 ( 4)	3,4 ( 2)	100 ( 58)
Non ça ne vous intéresse pas		12,2 ( 10)	25,6 ( 21)	11,0 ( 9)	15,9 ( 13)	18,3 ( 15)	7,3 ( 6)	9,8 ( 8)	100 ( 82)
<b>TOTAL</b>		<b>16,9 ( 42)</b>	<b>19,8 ( 52)</b>	<b>14,9 ( 37)</b>	<b>19,8 ( 48)</b>	<b>13,2 ( 33)</b>	<b>8,3 ( 20)</b>	<b>7,0 ( 17)</b>	<b>100 ( 249)</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 59,84$ ,  $ddl = 30$ ,  $1-p = 99,90\%$ .

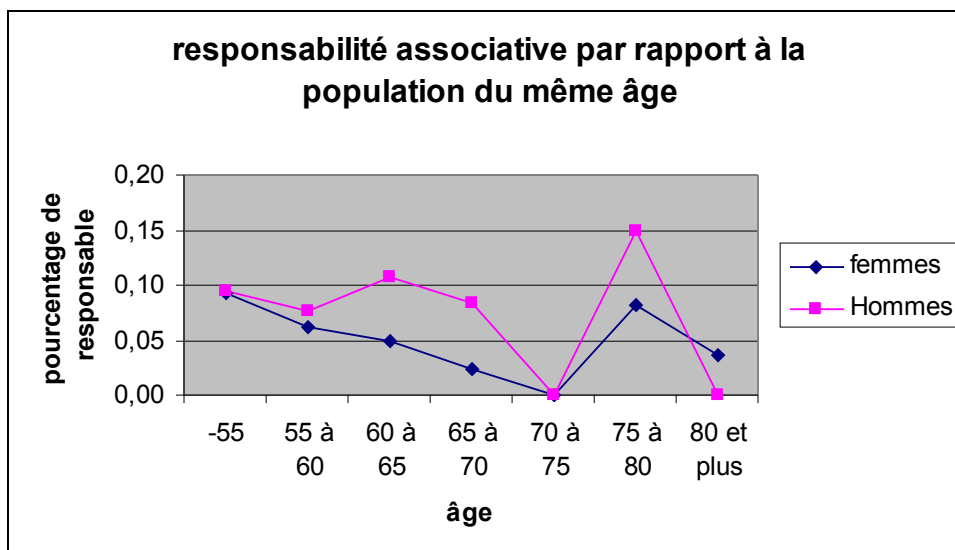
Les cases encadrées en bleu (rose) sont celles pour lesquelles l'effectif réel est nettement supérieur (inférieur) à l'effectif théorique.

Attention, 21 (50,0%) cases ont un effectif théorique inférieur à 5, les règles du  $\chi^2$  ne sont pas réellement applicables.

Le  $\chi^2$  est calculé sur le tableau des citations (effectifs marginaux égaux à la somme des effectifs lignes/colonnes).

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 242 observations de la strate des hommes.

Chez les hommes, comme nous l'avons noté chez les femmes, les responsabilités sont plutôt le fait des plus jeunes, en deçà de 70 ans. Cependant, la responsabilité associative semble se prolonger plus tardivement chez les hommes, pour ne plus exister au-delà de 70 ans sauf, comme nous l'avons noté, chez les femmes dans la tranche d'âge « 75-80 ans ». Ainsi, lorsqu'on affine la responsabilité associative sur le critère de genre, on constate la même raréfaction avec l'avance en âge, celle-ci se manifestant plus tardivement chez les hommes. La tranche d'âge de 50 à 55 ans, présente la particularité d'une responsabilité similaire sur le critère du genre, à un niveau voisin de 10% (4 hommes sur 42 et 4 femmes sur 43).



La mise en perspective des deux courbes montre ainsi, certes, une présence plus forte des hommes dans les activités de responsabilité, qu'un prolongement de celle-ci, à partir d'un niveau égale avant 55 ans.

Le pic constaté dans la tranche d'âge quinquennal de 75 à 80 ans correspond à une responsabilité spécifique au sein d'associations de personnes très âgées. Cette courbe peut illustrer le changement de type d'association, d'associations générales à des associations de retraités. D'une façon plus générale, il serait utile de comparer la responsabilité sur le critère de genre suivant le type d'association. Notre enquête révèle par exemple une pratique masculine dans les associations politiques et féminines dans les associations caritatives et humanitaires. Cependant, nous ne disposons pas des moyens d'une telle étude qui devrait être consacrée aux responsabilités associatives à une plus grande échelle qu'une commune.

### ***Les cadres plus que les ouvriers ?***

Nous ne pouvons écarter aussi l'hypothèse déjà explorée, selon laquelle la responsabilité plus nombreuse des hommes dans les associations pouvait être attribuée, en réalité, à leur catégorie socio professionnelle, souvent plus valorisée socialement. S'agit-il de deux phénomènes dépendants ou indépendants qui font que « les rapports de domination viennent doubler les rapports d'exploitation » (KERGOAT, 1978)<sup>24</sup>. Cette variable « CSP » pouvait dépendre, en outre, de la variable « diplôme », en raison de l'accès inégalitaire à la formation durant de longues années après la guerre. Ainsi, pour éviter un raisonnement tautologique, il conviendra que nous considérons à diplôme et CSP équivalents les responsabilités associatives respectives des hommes et des femmes.

On n'est pas surpris, en effet, de constater, y compris au sein d'une commune où la municipalité appuie son action sur des organisations ouvrières dont ses membres sont issus, de constater, de façon très significative, une plus forte présence des cadres et professions intermédiaires parmi les responsables associatifs.

Adhérent-association x CSP

Etes-vous actuellement, adhérent d'une association ?

Quelle est votre dernière (ou actuelle) catégorie socio-professionnelle (ou celle de votre conjoint) ?

<sup>24</sup> KERGOAT, « Ouvriers = ouvrière ? Propositions pour une articulation théorique de deux variables : sexe et classe sociale », Critiques de l'économie politique, n°5, 1978 p71

<b>v économique</b>	Agriculteurs, artisans, commerçants	Cadres, professions supérieures et intermédiaires	Employés, ouvriers	Autres (précisez)	<b>TOTAL</b>
<b>Adhérent-association</b>					
Non réponse	0,0 ( 0)	3,7 ( 2)	0,8 ( 3)	0,0 ( 0)	1,3 ( 5)
Oui, simple membre sans participation active	16,0 ( 4)	22,2 ( 12)	21,1 ( 80)	16,9 ( 11)	20,5 (107)
Oui, membre actif	0,0 ( 0)	20,4 ( 11)	12,6 ( 48)	10,8 ( 7)	12,5 ( 66)
Oui, responsable (CA, responsable d'activité ...)	0,0 ( 0)	14,8 ( 8)	5,5 ( 21)	6,2 ( 4)	6,3 ( 33)
Non vous n'avez pas eu l'occasion	48,0 ( 12)	16,7 ( 9)	25,8 ( 98)	20,0 ( 13)	24,9 (132)
Non ça ne vous intéresse pas	36,0 ( 9)	25,9 ( 14)	35,8 (136)	47,7 ( 31)	36,2 (190)
<b>TOTAL</b>	<b>100 ( 25)</b>	<b>100 ( 56)</b>	<b>100 (386)</b>	<b>100 ( 66)</b>	<b>100 (533)</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 31,37$ ,  $ddl = 15$ ,  $1-p = 99,22\%$ .

Les cases encadrées en bleu (rose) sont celles pour lesquelles l'effectif réel est nettement supérieur (inférieur) à l'effectif théorique.

Le  $\chi^2$  est calculé sur le tableau des citations (effectifs marginaux égaux à la somme des effectifs lignes/colonnes).

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en colonne établis sur 527 observations.

Il nous faut alors vérifier la dépendance ou l'indépendance des deux variables de genre et de CSP, dans l'exercice des responsabilités associatives pour chacune des CSP.

## Les cadres

Adhérent-association x Sexe pour les cadres et professions intellectuelles supérieures.

Etes-vous actuellement, adhérent d'une association ?

Sexe de l'enquêté

<b>Adhérent-association</b>	<b>Sexe</b>	Masculin	Féminin	<b>TOTAL</b>
Non réponse		6,7 ( 2)	0,0 ( 0)	4,9 ( 2)
Oui, simple membre sans participation active		20,0 ( 6)	18,2 ( 2)	19,5 ( 8)
Oui, membre actif		16,7 ( 5)	36,4 ( 4)	22,0 ( 9)
Oui, responsable (Conseil d'administration, responsable d'activité ...)		16,7 ( 5)	9,1 ( 1)	14,6 ( 6)
Non vous n'avez pas eu l'occasion		16,7 ( 5)	18,2 ( 2)	17,1 ( 7)
Non ça ne vous intéresse pas		30,0 ( 9)	18,2 ( 2)	26,8 (11)
<b>TOTAL</b>		<b>100 (32)</b>	<b>100 (11)</b>	<b>100 (43)</b>

Le  $\chi^2$  est calculé sur le tableau des citations (effectifs marginaux égaux à la somme des effectifs lignes/colonnes). Les valeurs du tableau sont les pourcentages en colonne établis sur 41 observations de la strate de population « cadres et professions intellectuelles supérieures ».

Bien que la dépendance ne soit pas mathématiquement significative ( $\chi^2 = 2,97$ ,  $ddl = 5$ ,  $1-p = 29,55\%$ ) puisque seuls 6 cadres exercent une responsabilité associative, une différence sur le critère de genre apparaît puisque 5 d'entre eux sont des hommes. On ne peut aussi que remarquer que les motifs de non adhésion seraient équivalents chez les femmes (2 n'en ont pas eu l'occasion et 2 ne sont pas intéressées), alors que les hommes seraient presque deux fois plus nombreux à se dire non intéressés, que ceux qui n'en ont pas eu l'occasion. Il importerait alors de vérifier que l'occasion d'adhésion est plus fréquente chez les hommes. En serait-il de même pour l'exercice de responsabilité ?

## Les employés

Adhérent-association x Sexe pour les employés

Etes-vous actuellement, adhérent d'une association ?

Sexe de l'enquêté

	Sexe	Masculin	Féminin	TOTAL
<b>Adhérent-association</b>				
Non réponse		1,4 ( 1)	0,7 ( 1)	<b>0,9 ( 2)</b>
Oui, simple membre sans participation active		25,7 ( 18)	17,6 ( 26)	<b>20,2 ( 44)</b>
Oui, membre actif		12,9 ( 9)	11,5 ( 17)	<b>11,9 ( 26)</b>
Oui, responsable (Conseil d'administration, responsable d'activité...)		4,3 ( 3)	5,4 ( 8)	<b>5,0 ( 11)</b>
Non vous n'avez pas eu l'occasion		25,7 ( 18)	29,1 ( 43)	<b>28,0 ( 61)</b>
Non ça ne vous intéresse pas		32,9 ( 23)	35,8 ( 53)	<b>34,9 ( 76)</b>
<b>TOTAL</b>		<b>100 ( 72)</b>	<b>100 (148)</b>	<b>100 (220)</b>

Le chi2 est calculé sur le tableau des citations. Les valeurs du tableau sont les pourcentages en colonne établis sur 218 observations de la strate de population « employés ».

Bien que la dépendance ne soit pas significative ( $\chi^2 = 2,30$ , ddl = 5, 1-p = 19,32%), il semblerait qu'on assiste, dans ce groupe 2 fois plus féminin, à une plus grande responsabilité des femmes. Cette indication est importante car on pourrait émettre l'hypothèse que les femmes majoritairement représentées dans une catégorie seraient plus enclines à adopter des comportements de responsabilité. Nous n'interpréterons pas ce constat comme une « domination féminine » chez les employé(e)s, pas plus que nous ne percevons une « domination masculine » dans le cas inverse qu'on retrouve dans l'ensemble des autres CSP. Cette expression, d'ailleurs, sur le plan littéral n'est pas sans ambiguïté, puisqu'elle comporte un double sens, de domination par les hommes ou bien de domination sur les hommes. Nous préférons alors, dans notre réflexion, parler de « domination féminine » dans le sens où les femmes n'accédant pas aux responsabilités seraient dominées, sans que le dominant puisse être désigné. Les rapports sociaux et l'imposition d'un rôle spécifique sur le critère de genre nous semblent plus complexe et ne pouvoir être réduit à une domination de l'un sur l'autre. Parler de domination masculine empêche de surcroît d'observer des « comportement d'auto-élimination des femmes » (MARRY, 2004)<sup>25</sup>.

## Les ouvriers

Adhérent-association x Sexe pour les ouvriers

Etes-vous actuellement, adhérent d'une association ?

Sexe de l'enquêté.

	Sexe	Masculin	Féminin	TOTAL
<b>Adhérent-association</b>				
Non réponse		0,0 ( 0)	1,8 ( 1)	<b>0,6 ( 1)</b>
Oui, simple membre sans participation active		16,8 ( 18)	32,7 ( 18)	<b>22,2 ( 36)</b>
Oui, membre actif		15,9 ( 17)	9,1 ( 5)	<b>13,6 ( 22)</b>
Oui, responsable (Conseil d'administration, responsable d'activité...)		6,5 ( 7)	5,5 ( 3)	<b>6,2 ( 10)</b>
Non vous n'avez pas eu l'occasion		24,3 ( 26)	20,0 ( 11)	<b>22,8 ( 37)</b>
Non ça ne vous intéresse pas		38,3 ( 41)	34,5 ( 19)	<b>37,0 ( 60)</b>
<b>TOTAL</b>		<b>100 (109)</b>	<b>100 ( 57)</b>	<b>100 (166)</b>

Le chi2 est calculé sur le tableau des citations (effectifs marginaux égaux à la somme des effectifs lignes/colonnes). Les valeurs du tableau sont les pourcentages en colonne établis sur 162 observations sur la strate de population « ouvriers »

Là encore, bien que la dépendance ne soit pas significative.  $\chi^2 = 7,77$ , ddl = 5, 1-p = 83,04%, on peut explorer quelques tendances spécifique à la CSP ouvriers où les hommes sont plus fortement représentés. Il apparaît ici que les hommes sont légèrement plus représentés que les femmes dans l'exercice de responsabilités associatives. Il s'agit d'un résultat quasiment inverse de celui constaté chez les employés. En revanche, on constate une surreprésentation féminine chez les simples membres, les hommes étant moins adhérents.

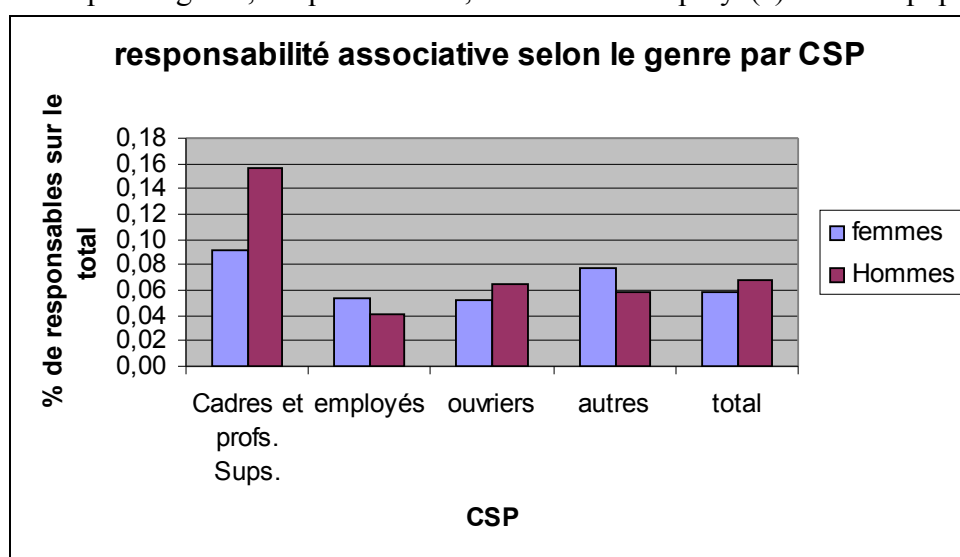
Avec toutes les précautions qu'impose des croisements sur un échantillon forcément réduit de responsables associatifs dans une commune, on peut cependant remarquer une

<sup>25</sup> MARRY C. Les femmes ingénieurs. Une révolution respectueuse, Paris, Belin 2004, p 23

grande cohérence entre les résultats. Ceux-ci nous indiquent une moindre discrimination sur le critère de genre, chez les ouvriers que chez les cadres, voire une « discrimination positive » (!) chez les employés.

## **Une masse critique de femmes chez les employés**

Bien que travaillant sur le faible nombre de personnes disant assurer des responsabilités associatives, on peut émettre l'hypothèse que celles-ci s'exercent différemment sur le critère du genre. Plus précisément, **la responsabilité serait plus l'effet d'un genre, lorsque celui-ci est majoritaire**, sans que l'on puisse généraliser sur une domination de l'un ou de l'autre. Cette hypothèse se vérifierait d'autant plus lorsque la population considérée est doublement caractérisée par un genre, ce qui est le cas, à la fois des employé(e)s et de la population âgée.



Il nous fallait cependant vérifier que ces femmes employées, exerçant des responsabilités, ne portent pas une caractéristique particulière, voire que leur auto classification dans la catégorie des employés n'est pas erronée. Il pourrait s'agir, par exemple, de chefs d'équipe, de femmes se raccrochant, par le conjoint, à une catégorie plus élevée, de femmes jeunes sans activité, de militantes politiques.

La plus forte proportion de femmes exerçant des responsabilités, dans la catégorie des employés, n'est pas lié à l'âge plus jeune puisqu'elles ont en moyenne 60 ans contre 56 ans pour les hommes.

Elles sont pour moitié locataire HLM.

6 d'entre elles ont de la visite moins d'une fois par semaine.

Elles sont moins munies d'ordinateur.

Ne pas rester seule est leur motivation d'adhésion.

Elles ne sont pas spécialement lectrice du journal l'Humanité (cette indicateur a été retenu comme mesure de l'engagement au service de la cause municipale à majorité communiste).

Elles regardent la télévision 4 heures par jour, mais plus que d'autres des débats sociaux.

L'engagement est plutôt dans l'action humanitaire, alors que celui des hommes est politique (ils lisent l'Humanité).

Elles sont modérées dans l'aspiration à des réformes radicales, alors que les femmes « membres actifs » sont très favorables

Elles ne se caractérisent pas par le niveau de diplôme (la moitié possède le certificat d'étude et quelques unes, mais non exclusivement, ont des enfants en études supérieures).

La situation d'isolement conjugal n'explique pas non plus puisqu'elles habitent toutes en couple.

Ainsi, donc, ces femmes engagées sont des femmes comme toutes les femmes.

## Une seconde enquête de terrain

Le faible échantillon de responsables associatifs rend difficile une interprétation. Cependant, ces premiers travaux sont confortés par ceux d'une deuxième enquête, antérieure réalisée en 2000 au Havre, auprès de la population âgée de plus de 50 ans interrogée dans la rue.<sup>26</sup>

Ce tableau est construit sur la strate de population 'responsables associations' contenant 71 observations. Il croise la profession et le genre

	sexe	Masculin	Féminin	TOTAL
<b>Profession</b>				
Non réponse		0,0 ( 0)	50,0 ( 1)	100 ( 1)
agric, patrons indus. et commerce		57,1 ( 4)	42,9 ( 3)	100 ( 7)
cadre, profession intellectuelle supérieure		85,0 (17)	15,0 ( 3)	100 (20)
profession intermédiaire		50,0 ( 5)	50,0 ( 5)	100 (10)
employés		25,0 ( 4)	75,0 (12)	100 (16)
ouvriers		100 (11)	0,0 ( 0)	100 (11)
autres et inactifs		60,0 ( 3)	40,0 ( 2)	100 ( 5)
<b>TOTAL</b>		<b>62,0 (44)</b>	<b>36,6 (26)</b>	<b>100 (70)</b>

La dépendance est très significative.  $\chi^2 = 23,04$ ,  $ddl = 6$ ,  $1-p = 99,92\%$ .

Les cases encadrées en bleu (rose) sont celles pour lesquelles l'effectif réel est nettement supérieur (inférieur) à l'effectif théorique.

Là encore, nous avons vérifié que les femmes anciennement employées et exerçant des responsabilités associatives ne correspondent pas, par ailleurs, à une caractéristique particulière. Sur le critère de l'âge, elles se répartissent pour moitié de part et d'autre de 70 ans. Aussi, leur investissement ne résulte pas d'une situation d'isolement conjugal puisque les  $\frac{3}{4}$  sont mariées. Peut-être remarquera-t-on que leur niveau de diplôme est plus élevé, puisque  $\frac{3}{4}$  d'entre elles ont un CAP ou un brevet. Ce ne sont pas non plus d'anciennes femmes au foyer prolongeant une activité sociale puisque  $\frac{4}{5}$  d'entre elles exerçaient une activité avant la retraite. Ainsi, notre hypothèse d'un plus grand investissement féminin des employé(e)s tend à s'étayer, bien qu'inéluctablement réalisée sur un échantillon faible de 71 personnes ayant une responsabilité associative. Cependant, nos résultats sur les employés sont confortés aussi par ceux que nous constatons sur les professions intermédiaires, catégories où se retrouvent de nombreuses professions féminines, tel les travailleurs sociaux les infirmières ou, dans une moindre mesure, les enseignants. Alors se pose la question : les femmes sont-elles « en passe d'atteindre la fameuse masse critique à partir de laquelle une minorité est susceptible ... d'agir avec sa culture et ses conceptions propres »<sup>27</sup>. Marion PAOLETTI tend à y répondre par la négative. Pour notre part, nous avons rejeté l'automatisme d'un rapport de cause à effet entre une « morphologie sociale » et « des relations sociales ». Ce ne semble pourtant pas devoir être une variable à rejeter totalement. Les stratégies d'accession aux responsabilités, ou à certaines d'entre elles, de nouvelles manières de les exercer, nous semblent plus favorables lorsqu'une catégorie se trouve en plus grand nombre, les femmes pour ce qui concerne notre objet. Ce ne saurait pour autant pas devenir un « théorème » tant sont nombreux les exemples de majorité sans pouvoir ou de minorités en disposant. Ce qui est vrai sur le critère de sexe dans les conseils d'administration d'association, à l'assemblée nationale, ou encore au sein

<sup>26</sup> Enquête réalisée par les étudiants de l'IUT du Havre (départements TC et CS, sous la direction de Jean Philippe Virio-Durandal et Daniel Réguer

<sup>27</sup> PAOLETTI M. in MARUANI M. (dir.), *Femmes, genre et société*, Paris, La Découverte, 2005, p 316

des instances politiques des entreprises l'est plus fortement encore sur d'autres critères, tel le statut professionnel ou le diplôme.

Par ailleurs, les enquêtes dont nous faisons état ne nous renseignent pas non plus sur le type de responsabilité affectées à des qualités féminines présumées qui tendent à enfermer les femmes dans certaines responsabilités, par exemple de secrétaires et trésorières. On ne peut, en effet, écarter l'idée que ses employées, essentiellement employées de bureau affectées à des tâches de secrétariat, sont sollicités, pour leurs compétences, socialement définies plus féminines, en secrétariat et trésorerie, à des tâches qui en fin de compte demeurent d'exécution par rapport à celles du Président, surtout dans le contexte juridique de la loi de 1901 qui rend se dernier seul responsable, y compris financièrement, et de ce fait légitime son pouvoir. En revanche, on peut aussi considérer que les tâches de trésorier associatif se sont largement transformées, dans une société où l'évaluation financière tient lieu de plus en plus d'évaluation sociale, et dans un contexte de désengagement public où les financements associatifs sont devenus une véritable responsabilité, et un lieu de pouvoir. De la même façon, en marge de nos enquêtes, nous avons reçu les témoignages de responsables associatifs en charge des demandes de subventions ou des dossiers en justifiant l'usage. Les procédures de contrôle public accrues, notamment celles relatives à l'utilisation du Fonds Social Européen, tendent à légitimer, par leur bureaucratie tatillonne, plus que par le passé, la fonction de secrétaire. Une réflexion sur la place respective des hommes et des femmes dans la hiérarchie du pouvoir ne peut faire l'économie d'une interrogation sur la réalité concrète, historique ou symbolique du pouvoir. Le pouvoir symbolique du président d'association est incontestable, au moins à première vue. C'est lui (elle) qui est invité à représenter l'association, tant pour les déshonneurs (rarement en justice) que pour les honneurs, bien plus souvent. Il (elle) est chargé du rapport moral à l'Assemblée Générale. Le (la) secrétaire est en charge de l'activité et de son rapport. Cette dernière responsabilité ne serait-elle qu'annexe ? On peut imaginer une autre définition des rôles. A la fonction de président serait affectée l'animation des Conseils d'Administration et la représentation et à celle de secrétaire l'organisation avec tout ce que l'action entraîne de marge de liberté, de stratégie et de décision. Une telle approche pourrait être manipulatrice et négationniste des inégalités dans une répartition hiérarchique des rôles genrés. Il nous faut toutefois, d'un point de vue scientifique, sortir des schémas de pensée socialement construits, non pas les évacuer, mais les interroger pour les faire cohabiter avec d'autres réalités nouvelles. Ce sont aussi ces interrogations qui permettent d'entrevoir des marges de liberté potentielles et des stratégies qui permettraient, en fin de compte de « dégenrer » les rôles assignés aux hommes et aux femmes. Si une égalité dans les types de responsabilités formelles était constatée, nous ne serions qu'insuffisamment renseignés sur la dimension symbolique de l'exercice des responsabilités, niveau d'analyse beaucoup moins visible mais non moins opérant, bien que peu accessibles, par des enquêtes quantitatives. Ce niveau mériterait d'être exploré, pour repérer les résistances masculines et féminines à occuper des fonctions dans des types d'associations, comme, par exemple l'ont fait Elian DJAOUI et Pierre-François LARGE, au sujet de l'« imaginaire maternaliste » qui caractérise le travail social (DJAOUI E., LARGE P.F., 2007)<sup>28</sup>.

Ainsi, malgré toutes les précautions méthodologiques qu'impose notre faible échantillon, malgré les enquêtes contradictoires qui ne manqueraient pas d'être mentionnées, nous pensons devoir ouvrir la voie à une recherche plus approfondie sur les transformations sociales à l'œuvre dans la répartition sexuée des rôles dans l'exercice associatif. Alors que les transformations dans le domaine politique ne semblent se faire, essentiellement, que sous la contrainte de règles coercitives, il nous semble que les associations peuvent constituer un lieu

---

<sup>28</sup> DJAOUI E., LARGE P.F., L'imaginaire dans les rapports de genres dans le champ du travail social, *Sociologies pratiques n°14*, Paris, PUF 2007

d'expression et d'action, dans le sens d'une moindre discrimination sur le critère du sexe, et au-delà, d'une affectation de genres à des rôles sociaux.

Daniel REGUER